

**Compte rendu de la séance  
du conseil municipal du 30 mars 2017 à 18h00**

**Etaient présents :**

Pierre CANESSE, Michel BRASSART, Angélique LAVOISY, Philippe DESMET, Véronique BOTTE, Jean-Michel HOORELBEKE, Karine RAVASSARD, Roger RYELANDT, Jean-Marc DROLEZ, Monique HENNEBELLE, Virginie GLOWACKI, Maryline PARQUET, Claude LESSCHAVE, Frédéric LALLEMANT, Nadia GOLINSKI, Gauthier GAVORY ;

**Excusés avec procuration :** Gaëtan PRENSIER, Lucie HERRERO-DROLEZ,

**Nombre de votants : 18**

**Secrétaire de séance :** Claude Lesschave

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h00

*Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité*

**1. Compte rendu des délégations du maire**

Monsieur le maire rend compte des délégations, ci-après :

**MS Menuiserie Services – ZI – 4 rue René Cauche – 59139 NOYELLES LES SECLIN**, pour les travaux de rénovation de l'école primaire Lot 1 Menuiserie Extérieure, pour un montant de 109243.46 € HT et variantes 3955.92 € HT et 4820.72 € HT

**Entreprise Cogez Métal, 141 rue Alphonse Hayez 59 500 Douai**, pour les travaux de rénovation de l'école primaire Lot 02 escalier métallique. Montant de 14 250.00€ HT.

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

**2. Compte de gestion 2016 – budget lotissement industriel**

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est présenté à l'assemblée par Michel Brassart qui indique qu'il s'agit de retracer les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Ce document comptable comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier. Il décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

**3. Compte administratif 2016 – budget lotissement industriel**

Sous la présidence de Michel Brassart délibérant sur le compte administratif du budget du lotissement industriel de l'exercice 2016, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

<b><u>LIBELLE</u></b>	<b><u>Fonctionnement</u></b>		<b><u>Investissement</u></b>	
	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
Résultat reportés		118 028.95		2 278.07
Opérations exercices				
TOTAUX		118 028.95		2 278.07
Résultat exercice		118 028.95		2 278.07

Le maire fait procéder au vote  
**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

#### **4. Affectation des résultats – budget lotissement industriel**

Michel Brassart propose à l'assemblée les mêmes reports que l'année dernière tant pour l'investissement que pour le fonctionnement.

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
<u>Résultat de l'exercice</u>	0 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	118 028.95 €
<b>Résultats Cumulés</b>	
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
<u>Résultat de l'exercice</u>	0 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	2 278.07 €
<b>Résultats Cumulés</b>	
<b>AFFECTATION</b>	
<b>Affectation en recettes investissement R 001</b>	<b>2 278.07 €</b>
<b>Report en recettes de fonctionnement R 002</b>	<b>118 028.95 €</b>

Le maire fait procéder au vote :  
**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

#### **5. Compte de gestion 2016 – budget commune.**

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est présenté à l'assemblée. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le maire fait procéder au vote :  
**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

#### **6. Compte administratif 2016 – budget commune**

Monsieur le maire rappelle que le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document budgétaire présente les résultats comptables de l'exercice écoulé. Michel Brassart rappelle que conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le maire doit se retirer au moment du vote.

Ainsi, sous la présidence de Michel Brassart délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
RESULTAT DE L' EXERCICE (mandats et titres)	fonctionnement	1 913 620.64	2 443 219.61
	investissement	518 503.51	601 360.09

Restes à réaliser à reporter en 2017	fonctionnement		
	investissement	266 631.23	
	Total des RAR	266 631.23	

Résultat Cumulé	fonctionnement	1 913 620.64	2 443 219.61
	investissement	785 134.74	813 901.20
	Total cumulé	2 698 755.38	3 257 120.81

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

#### 7. Affectation des résultats – budget commune

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
<u>Résultat de l'exercice</u>	529 598.97 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	0.00 €
<b>Résultats Cumulés</b>	<b>529 598.97 €</b>
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
<u>Résultat de l'exercice</u>	82 856.58 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	212 541.11 €
<b>Résultats Cumulés</b>	<b>295 397.69 €</b>
<u>Reste à réaliser dépenses</u>	266 631.23 €
<b>AFFECTATION</b>	
<b>Affectation en recettes d'investissement 1068</b>	<b>529 598.97 €</b>
<b>Affectation en recettes d'investissement R 001</b>	<b>295 397.69 €</b>
<b>Report en recettes de fonctionnement R 002</b>	<b>0.00 €</b>

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

#### 8. Vote des taxes – taux d'imposition

Il est proposé à l'assemblée de reconduire le taux des taxes pour 2017 :

Taxe d'habitation :	28.25 %
Taxe foncière bâtie :	34.92 %
Taxe foncière non Bâtie :	99.39 %

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

### 9. **Budget primitif 2017 – lotissement industriel**

Monsieur le Maire présente la proposition de Budget 2017 pour le budget du lotissement industriel.

Section de fonctionnement : 118 028.95 €

Section d'investissement : 2 278.07 €

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

### 10. **Budget primitif 2017 – commune**

Monsieur le Maire présente la proposition de Budget 2017 pour le budget commune.

Section de fonctionnement : 2 421 592.00 €

Section d'investissement : 1 276 058.21 €

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

### 11. **Subventions associations locales**

Monsieur le maire invite Jean-Michel Hoorelbeke à présenter les dossiers de demande de subventions des associations locales. Le montant global prévu au budget primitif 2017 s'élève à : 34 000.00 €

<b>2 AMS (Assistances sociales)</b>	<b>850.00</b>
<b>ACPG CATM (anciens combattants)</b>	<b>500.00</b>
<b>Alzheimer chez soi</b>	<b>750.00</b>
<b>Amicale basket club</b>	<b>4 000.00</b>
<b>Pêcheurs du Jardin des poètes</b>	<b>1 150.00</b>
<b>Amicale laïque</b>	<b>1 200.00</b>
<b>Philatélie et Cartophilie de Salomé</b>	<b>350.00</b>
<b>Association sportive Saloméenne de Foot</b>	<b>4 000.00</b>
<b>Avenir gymnique saloméenne</b>	<b>2 700.00</b>
<b>Bibliothèque saloméenne</b>	<b>4 000.00</b>
<b>Club des Aînés</b>	<b>1 000.00</b>
<b>Club saloméen d'histoire locale</b>	<b>1 500.00</b>
<b>Cyclo club de Salomé</b>	<b>500.00</b>
<b>De fil en aiguille</b>	<b>400.00</b>
<b>Fa dièse</b>	<b>1 260.00</b>
<b>FNATH</b>	<b>100.00</b>
<b>chti lapin</b>	<b>300.00</b>
<b>Javelot saloméen</b>	<b>300.00</b>
<b>Kyokushinkaï karaté club</b>	<b>850.00</b>
<b>l'anguille saloméenne</b>	<b>200.00</b>

<b>Les fusils réunis</b>	<b>400.00</b>
<b>Les Nemrods</b>	<b>400.00</b>
<b>Médailleurs d'honneur du travail</b>	<b>450.00</b>
<b>Natation des Weppes</b>	<b>300.00</b>
<b>Original country</b>	<b>750.00</b>
<b>Salomé athlétisme</b>	<b>1 100.00</b>
<b>SNAP</b>	<b>450.00</b>
<b>Tennis de table à Salomé</b>	<b>800.00</b>
<b>Salomé ruralité</b>	<b>1 500.00</b>
<b>Weppes en Flandre</b>	<b>50.00</b>
<b>Coqs saloméens</b>	<b>400.00</b>
<b>Office du tourisme des weppes MEL</b>	<b>140.00</b>
<b>Ecoliers de Salomé</b>	<b>750.00</b>
<b>Marcher et courir à Salomé</b>	<b>600.00</b>
<b>Totaux</b>	<b>34 000.00</b>

Le maire fait procéder au vote :

Hormis 3 abstentions pour l'Amicale laïque, 2 abstentions pour le Club des Aînés, les subventions sont adoptées à :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

#### **12. Retrait de la délibération en date du 21 décembre 2016 - Délégation des élus**

Monsieur le maire informe que la délibération en date du 21 décembre 2016 reçue en préfecture le 3 janvier 2017 accordant délégation aux adjoints et conseillers a fait l'objet d'une remarque par le contrôle de légalité. Ainsi conformément à la demande de la Préfecture, Monsieur le maire propose à l'Assemblée délibérante de retirer la délibération. En effet, l'article L2122-18 du CGCT dispose que les délégations sont accordées à chaque adjoint et conseiller par arrêtés distincts.

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

#### **13. Retrait de la délibération en date du 21 décembre 2016 – Indemnités des élus**

Monsieur le maire rappelle que le Conseil municipal a adopté par délibération en date du 21 décembre 2016 reçue en préfecture le 3 janvier 2017, le régime indemnitaire des élus. Or cette délibération n'était pas accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées au membre du conseil municipal. Dès lors et conformément à la demande du contrôle de légalité, Monsieur le maire propose le retrait de cette délibération.

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

#### **14. Indemnités des élus**

Les élus locaux peuvent bénéficier d'une indemnité de fonction. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant des indemnités comme ci-après.

Il rappelle que les indemnités de fonction des élus sont calculées sur la base de l'indice brut terminal de la Fonction publique.

- Maire : 16.65 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique
- Adjoints : 12.25 % d l'indice brut terminal de la Fonction publique
- Conseiller ayant reçu délégation en application des articles L2122-18 et L2123-24-1 du CGCT : 5.75 % l'indice brut terminal de la Fonction publique
- Conseillers Municipaux : 2.90 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique

Un tableau annexe, conforme à la demande du contrôle de légalité, récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal sera joint à délibération.

Le maire fait procéder au vote :

**10 voix pour – 8 voix contre - 0 abstention**

#### **15. Prime annuelle du personnel**

Conformément aux modalités prévues par délibérations des 5 mai 1988 et 19 septembre 1997, Monsieur le maire propose de renouveler la procédure et de voter l'enveloppe globale des primes dont les crédits seront prévus au Budget Primitif 2017, pour un montant de 35 820 Euros.

Monsieur le Maire rappelle que la période concernée est celle de l'année civile N-1. Il rappelle que cette prime revêt un caractère exceptionnel et que le versement aura lieu au mois de mai pour les titulaires en poste.

Monsieur le maire a la charge, en lien avec le 1<sup>er</sup> Adjoint et le directeur général des services, de les répartir entre les membres du personnel titulaire.

Le maire fait procéder au vote :

**11 voix pour - 0 voix contre – 7 abstentions**

#### **16. Créations / suppressions de postes**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le tableau des effectifs de la filière technique ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire en date du 23 mars 2017.

Les suppressions de poste font suite notamment aux divers avancements et à la nomination des agents dans leur nouveau grade.

Des crédits ont été ouverts au budget primitif.

Cadre emploi	grades	Situation au 1/7/2016	Situation au 1/04/2017
<b>Filière technique</b>			
Technicien Territorial	Technicien Territorial	0	1
Agent de maîtrise	Principal	1	0
Agent de maitrise		1	1

Adjoint technique	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Adjoint technique	1 <sup>ère</sup> classe	3	3
Adjoint technique	2 <sup>ème</sup> classe	14	14

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

### **17. Catégories d'emplois éligibles aux heures supplémentaires**

Par délibération des 24 mars 2010 et 19 janvier 2011, le conseil municipal a adopté le régime indemnitaire pour les agents de catégorie C.

La situation de certains agents ayant été modifiée, il convient d'ajouter les cadres d'emplois ci-dessous :

- Filière Administrative Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe et 1<sup>ère</sup> classe
- Filière Technique – Agent de maîtrise principal
- Filière Technique - Technicien

Monsieur le Maire précise par ailleurs, que les agents contractuels, les animateurs d'accueil de loisirs et les CAE pourront également bénéficier d'heures supplémentaires.

Il rappelle que celles-ci sont effectuées à la demande du Maire, du Directeur général des services et des chefs de services pour nécessité de service.

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

### **18. Mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P)**

Monsieur le maire informe l'assemblée de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Celui-ci est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

S'agissant d'une transposition des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, Monsieur le maire propose d'instituer ce régime indemnitaire aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Le R.I.F.S.E.E.P. ne pourra pas se cumuler avec :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

**19. Tarif location salle des Fêtes - Complexe R.Nowacki - journée en semaine pour les Saloméens**

Location d'une journée pour les saloméens : soit 300€

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

**20. Voyage des aînés 2017 – tarifs**

Véronique Botte propos dans la limite des places disponibles de fixer les tarifs des personnes extérieures et celui des élus qui souhaitent participer à ce voyage :

- 49.50 € avec transport
- 37.00 € sans transport

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

**21. Banquet du 1<sup>er</sup> mai 2017 – tarif**

Il est proposé de fixer les tarifs des personnes extérieures et des élus qui souhaitent participer au banquet du 1<sup>er</sup> mai 2017 :

- 20.00 € élus et concubin extérieur et membres du Conseil d'administration du CCAS

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

**22. Tarifs séjours été 2017**

Dans le cadre de l'accueil de loisirs de juillet 2017, deux séjours seront proposés aux familles. Il est demandé à l'assemblée de valider les grilles tarifaires ci-dessous :

**Séjour SPORTICA (5 Jours / 4 Nuits) du 24 au 28 juillet 2017**

<b>Tranche</b>	<b><u>Tarifs</u></b>
< 504	95,00 €
505 à 743	120,00 €
744 à 1069	145,00 €
> 1070	170,00 €
EXTERIEUR	195,00 €

**Séjour WIMEREUX 2017 (5 jours / 4 nuits) du 7 au 11 août 2017**

<b>Tranche</b>	<b>Tarifs</b>
< 504	78.00 €
505 à 743	78.00 €
744 à 1069	98.00 €
> 1070	118.00 €
EXTERIEUR	138.00 €

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

**23. Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : requalification de l'école primaire**

Monsieur le maire explique que le bâtiment de l'école primaire Pierre Mendès-France, âgé de près d'un siècle, n'est aujourd'hui plus adapté aux critères d'accueil, de confort et de fonctionnalité permettant un enseignement de qualité. Aussi dans le cadre du projet de requalification de l'école une demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 40% a été initiée auprès des services de l'Etat selon le plan de financement ci-après :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux	<b>587 641.74€</b>	Etat/DETR 40%	<b>263 263.50€</b>
Honoraires	<b>70 517.01€</b>	Etat/FSIL 25%	<b>165 540.00€</b>
mission de maîtrise d'œuvre			
Contrôleur technique		Réserve parlementaire	<b>10 000.00€</b>
Coordonnateur SPS			
Diagnostics amiante, plomb...			
Total HT	<b>658 158.75€</b>	Autofinancement sans emprunt	<b>350 987.50€</b>
TVA	<b>131 631.75€</b>		
Montant TTC projet	<b>789 790.50€</b>	Montant total des recettes :	<b>789 790.50€</b>

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

#### **24. Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) – Désignation d'un représentant**

Conformément aux dispositions législatives, le conseil métropolitain a adopté la délibération n° 17 C 0014 du 05 janvier 2017 portant création entre la Métropole Européenne de Lille et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

La délibération prévoit que la commission est composée de 184 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées.

Cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain.

Il convient donc de désigner un membre représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Monsieur le maire propose sa candidature.

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

#### **25. Modification simplifiée du PLU – Levé d'ERS et d'ERI**

Monsieur le maire explique que la Métropole Européenne de Lille a engagé une procédure de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme.

Notre commune étant concernée par cette procédure au titre des ajustements proposés au PLU, le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur les points le concernant. Il s'agit de levée d'emplacements réservés de superstructure n°3 et d'infrastructure n°7, ainsi que la réduction de l'emplacement réservé d'infrastructure n°4 (Cf. plan en pièce-jointe) :

- Superstructure n°3 – Equipements sportifs, culturels associatifs et espaces verts. Contenance : 3,7788 ha  
**suppression**
- Infrastructure n°4 – Rue Emile Dubois – fenêtre d'accès (2 réserves). Contenance : 0,1060 ha - **réduction**
- Infrastructure n°7 – fenêtre d'accès de la rue Pasteur vers la zone AUCm (ouest). Contenance : 0,0839ha  
**suppression**

Le maire fait procéder au vote :

**17 voix pour - 1 voix contre - 0 abstention**

#### **26. Admission en non-valeur**

Est présentée à l'Assemblée une créance irrécouvrable d'une valeur de 4 692.36€ correspondant à des impayés de loyers

Les crédits sont prévus au budget 2017.

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

#### **27. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Eau et de l'Assainissement – Année 2015**

Monsieur le maire explique que suite à la délibération n° 16 C 0777 du Conseil de la Métropole du 14 octobre 2016, la Métropole Européenne de Lille nous a communiqué le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2015.

Conformément aux dispositions des articles L 2224-17-1 et D 2214-3 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique.

Il est proposé d'en acter la présentation au Conseil municipal.

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

#### **28. Adhésion au SIDEN-SIAN**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'accepter les adhésions, ci-après :

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ELINCOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'EVERGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Assainissement Collectif »,

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BLECOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la communes d'HAYNECOURT (Nord) et de FREMICOURT (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de NEUFCHATEL SUR AISNE (Aisne), du Syndicat des Eaux de la Région de POUJILLY SUR SERRE (Aisne) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Artois (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*),

Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville d'HAZEBROUCK (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*), « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

#### **29. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes - Hauts de France – Métropole Européenne de Lille « La gestion du stationnement urbain ».**

Monsieur le maire rapporte que :

Vu le courrier en date du 27 décembre 2016 du président de la Chambre régionale des comptes Hauts de France, communiquant à la commune une copie du rapport consacré au stationnement urbain de la Métropole Européenne de Lille et comportant les observations de la Chambre sur la gestion de la MEL pour les années 2009 et suivantes.

Vu les dispositions de l'article L 243-7 II du Code des juridictions financières prévoyant que le rapport d'observations définitives que la Chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis aux maires des communes membres de cet établissement public, après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport devant être présenté par le maire de chaque commune au plus proche du conseil municipal et donnant lieu à débat.

Considérant qu'il appartient donc au maire de la commune de présenter au conseil municipal ce rapport relatif à la gestion de la Métropole Européenne de Lille afin qu'il puisse donner lieu à débat.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport et de la tenue du débat correspondant.

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

**30. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes - Hauts de France – Métropole Européenne de Lille « Ressources Humaines ».**

Monsieur le maire explique que :

Considérant le courrier en date du 27 octobre 2016 du président de la Chambre régionale des comptes Hauts de France, communiquant à la commune une copie du rapport consacré aux ressources humaines de la Métropole Européenne de Lille et comportant les observations de la Chambre sur la gestion de la MEL pour les années 2009 et suivantes.

Conformément aux dispositions de l'article L 243-7 II du Code des juridictions financières prévoyant que le rapport d'observations définitives que la Chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis aux maires des communes membres de cet établissement public, après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport devant être présenté par le maire de chaque commune au plus proche du conseil municipal et donnant lieu à débat.

Attendu qu'il appartient donc au maire de la commune de présenter au conseil municipal ce rapport relatif à la gestion de la Métropole Européenne de Lille afin qu'il puisse donner lieu à débat.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport et de la tenue du débat correspondant.

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

**31. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – exercice 2015**

Monsieur le maire expose que conformément à la délibération n° 16 C 0676 du Conseil de la Métropole du 14 octobre 2016, la Métropole Européenne de Lille nous a communiqué le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en matière d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2015.

Conformément aux dispositions des articles L 2224-17-1 et D 2214-3 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique.

Il vous est proposé d'en acter la présentation au Conseil municipal.

Le maire fait procéder au vote :

**18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le maire lève la séance.

Le maire

Pierre Canesse